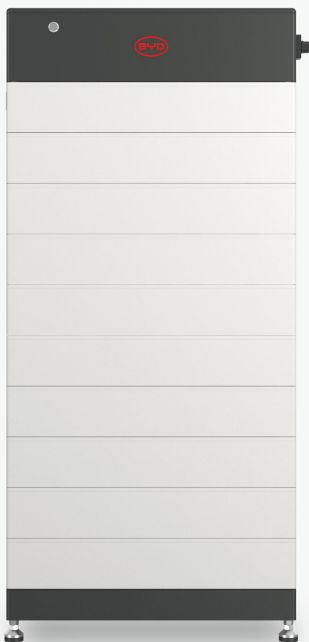




FR – GARANTIE LIMITÉE

Sept.-2025 Version 1.3



BYD BATTERY-BOX HVB

LETTRE DE GARANTIE LIMITÉE

Cette garantie limitée s'applique au Battery-Box HVB (modèles : HVB 5.9, HVB 8.9, HVB 11.8, HVB 14.8, HVB 17.8, HVB 20.7, HVB 23.7, HVB 26.7, HVB 29.6) (« Produit ») se vendant en Europe à compter du 1er septembre 2025.

La présente lettre de garantie limitée (ci-après la « **Garantie** »), telle que décrite ci-après, s'applique à l'utilisation résidentielle du système Battery-Box HVB (ci-après le « **Produit** »), fourni par BYD Finland Oy (ci-après « **BYD** »), selon les types mentionnés ci-dessus, à l'Utilisateur final (il s'agit de l'acheteur qui met le Produit en service pour la première fois) par le biais d'un canal autorisé par BYD. L'acheteur original est la personne qui achète le Produit auprès des revendeurs à sa disposition, qui utilise le produit et le met en service pour la première fois.

1. GARANTIE LIMITÉE

1.1 Date de début de la garantie

En général, la Date de début de la garantie est le premier jour après six (6) mois à compter de la Date de production du produit (voir l'Annexe de la présente Garantie limitée pour connaître la Date de production). Cependant, si l'Acheteur original peut fournir un document écrit (tel qu'un bon de réception) attestant la date de livraison du Produit sur le site d'installation où il a été installé et mis en service pour la première fois (ci-après « Date de livraison »), l'Acheteur original peut choisir le premier jour après trente (30) jours à compter de la Date de livraison susmentionnée comme la Date de début de la garantie.

1.2 Garantie limitée du produit

BYD garantit que le Produit sera exempt de tout défaut de matériau ou de fabrication pendant une période de quinze (15) ans à compter de la Date de début de la garantie, sous réserve des exclusions et limitations énoncées ci-dessous.

1.3 Garantie limitée de performance

- a) BYD garantit la performance du Produit dans les conditions suivantes, selon la première échéance prévalant, à condition que le Produit soit utilisé normalement et conformément au manuel de l'utilisateur fourni par BYD :
 - i) conserver soixante-dix pour cent (70 %) de son Énergie Utilisable pendant quinze (15) ans à compter de la Date de Début de la Garantie ;
 - ii) atteindre l'Énergie requise pour le débit minimal ;
- b) L'Énergie requise pour le débit minimal désigne l'énergie totale de sortie du Produit enregistrée dans le module de contrôle du Produit.
- c) L'Énergie utilisable et l'Énergie requise pour le débit minimal pour chaque Modèle de produit sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Modèle du produit	Énergie utilisable (kWh)	Énergie requise pour le débit minimal (MWh)
HVB 5.9	5,94	18,41
HVB 8.9	8,91	27,62
HVB 11.8	11,88	36,82
HVB 14.8	14,85	46,03
HVB 17.8	17,82	55,24
HVB 20.7	20,79	64,44
HVB 23.7	23,76	73,65
HVB 26.7	26,72	82,83
HVB 29.6	29,69	92,03

d) Pour la présente Garantie limitée, l'énergie utilisable restante est mesurée et calculée en utilisant la méthode et les valeurs de test suivantes, alors que la température ambiante est comprise entre 25 et 28 °C :

- Décharger la batterie à courant constant jusqu'à atteindre la tension de fin de décharge (« EODV ») ou la tension de protection automatique.
- Attendre 10 minutes.
- Recharger la batterie à courant constant et à tension constante jusqu'à pleine capacité.
- Attendre 10 minutes.
- Déchargez la batterie avec un courant constant jusqu'à atteindre l'EODV ou la tension de protection. Enregistrer le courant, la tension et le temps.
- L'Énergie utilisable restante est calculée selon l'intégrale du temps de décharge multiplié par le courant et la tension.

Liste des valeurs de test :

Modèle du produit	Tension de fin de décharge (V)	Tension de charge constante (V)	Courant constant(A)
HVB 5.9	80	115,2	11,6
HVB 8.9	120	172,8	11,6
HVB 11.8	160	230,4	11,6
HVB 14.8	200	288	11,6
HVB 17.8	240	345,6	11,6
HVB 20.7	280	403,2	11,6
HVB 23.7	320	460,8	11,6
HVB 26.7	360	518,4	11,6
HVB 29.6	400	576	11,6

1.4 Garantie limitée de performance pour les Modules de batterie supplémentaires

Si l'Acheteur original achète des modules de batterie supplémentaires après l'installation initiale du Produit (« Produit ultérieur »), la garantie de la clause 1.3 s'applique au Produit ultérieur à compter de la date de vente mentionnée sur la facture émise par le vendeur à l'Acheteur original.

1.5 Limites de garantie

Les Garanties limitées des clauses 1.2 et 1.3 sont soumises aux limitations, exclusions et restrictions énoncées ci-dessous et doivent être lues conjointement avec celles-ci.

2. EXCLUSIONS ET LIMITATIONS

2.1 Clause de non-responsabilité

- a) Dans la mesure permise par la loi, les garanties prévues dans la présente Garantie limitée constituent les seules garanties expresses applicables au Produit. BYD rejette toute garantie légale ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, toute garantie de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier ou d'absence de contrefaçon. Dans la mesure permise par la loi, lorsque ces garanties ne peuvent être exclues, BYD en limite la durée et les recours à la durée de la présente Garantie limitée, et, à sa discrétion, aux services de réparation ou de remplacement décrits ci-dessous.
- b) Ni le vendeur du Produit, ni aucune autre personne n'est autorisé(e) à accorder des garanties au nom de BYD autres que celles prévues dans le présent document, ni à prolonger la durée des garanties au-delà des périodes spécifiées ci-dessus.

2.2 Limitation de responsabilité

Sauf comme prévu dans la présente garantie et dans la mesure maximale autorisée par la loi, BYD ne sera en aucun cas responsable de tout dommage consécutif, accessoire, spécial ou punitif (y compris, mais sans s'y limiter, la perte de bénéfices, l'atteinte à la bonne volonté ou à la réputation commerciale, ou les dommages dus à un retard) découlant du Produit ou de son installation, son utilisation, ses performances ou ses non-performances, ou de tout défaut ou violation de la garantie, que ce soit sur la base d'un contrat, d'une garantie, de la négligence, de la responsabilité stricte ou de toute autre théorie. La responsabilité totale de BYD, le cas échéant, en termes de dommages ou autres, ne pourra excéder le prix d'achat payé par l'Acheteur original pour le Produit.

2.3 Limites de garantie

La Garantie limitée des clauses 1.2 et 1.3 ne s'applique pas aux défauts ou détériorations résultant de ce qui suit :

- a) le Produit n'étant pas installé, entretenu ou utilisé conformément au Manuel de l'utilisateur ;
- b) l'exposition du Produit à des mouvements ou à des secousses après l'installation, ou à des températures supérieures à 50 °C ou inférieures à -20 °C ;
- c) l'Acheteur original n'a pas informé BYD ou un Partenaire de service agréé par BYD (« **Partenaire BYD** ») du défaut ou de la détérioration dans un délai de 30 jours à compter du moment où l'Acheteur original a pris connaissance du défaut ou de la détérioration ;

- d)** le produit n'est pas installé dans un délai d'un (1) mois à compter de la Date de début de la garantie ;
- e)** l'utilisation du Produit avec un onduleur qui n'est pas un onduleur certifié BYD spécifié dans la liste de l'onduleur compatible avec BYD Battery-Box HVB, disponible sur le site web : www.bydenergy.com ;
- f)** la modification ou la réparation du Produit sans l'approbation de BYD ou d'un partenaire BYD ;
- g)** un cas de force majeure (par exemple, catastrophes naturelles telles qu'inondations, incendies, tremblements de terre, foudre ou autres conditions environnementales anormales, guerre, etc.) ;
- h)** les dommages visibles au Produit survenus pendant le transport ;
- i)** les changements des lois, règlements ou directives nationaux ou régionaux ; ou
- j)** le Produit n'a pas été utilisé pendant une période de 6 mois ou plus.

2.4 Exclusions de garantie

La Garantie limitée des clauses 1.2 et 1.3 ne s'applique pas :

- a)** si le Produit n'a pas été acheté en Europe ;
- b)** si l'Acheteur original ne donne pas à BYD ou à son Partenaire l'accès, sur demande, aux données de performance du Produit via Internet après déclaration de la réclamation de garantie, ou s'il manipule ces données ;
- c)** à l'usure ou à la détérioration de l'apparence du Produit (y compris mais sans s'y limiter aux rayures, taches, usure mécanique, rouille ou moisissure) qui n'affecte pas son fonctionnement ;
- d)** à tout dommage matériel ou corporel résultant d'un défaut, si l'état des connaissances scientifiques et techniques au moment de la vente du Produit à l'Acheteur original ne permettait pas de découvrir le défaut ;
- e)** si la facture du Produit et les informations mentionnées à la clause 4 ci-dessous ne sont pas fournies avec la réclamation de garantie ; ou
- f)** si le numéro de série du Produit ne peut plus être identifié ou a été modifié.

3. RECOURS EN CAS DE VIOLATION DE LA GARANTIE

- 3.1** Sous réserve des exclusions et limitations mentionnées ci-dessus, si le Produit ne respecte pas la Garantie limitée des clauses 1.2 ou 1.3, BYD réparera ou remplacera le Produit non conforme ou ses pièces pendant la durée de garantie, sans frais (ou accordera un remboursement partiel), aux conditions suivantes.
- 3.2** La décision de réparer ou de remplacer le Produit sera prise à la seule discrétion de BYD.
- 3.3** Le Produit ou toute pièce remplacée aura la même performance et fiabilité que le Produit d'origine. Si la production du type de Produit concerné ou de certaines de ses pièces a été arrêtée, retirée du marché ou est autrement indisponible, BYD peut remplacer le Produit ou ses pièces par un Produit ou une pièce similaire (ce qui peut inclure des pièces déjà utilisées mais équivalentes au neuf en termes de performance et fiabilité).
- 3.4** Si BYD ne répare pas ou ne remplace pas le Produit ou les pièces défectueuses, BYD remboursera à l'Acheteur original un montant calculé comme suit :
- a) si le Produit ne respecte pas la Garantie limitée de performance de la clause 1.3, BYD pourra calculer le remboursement selon l'une des deux formules suivantes :
 - i) Remboursement = montant maximal de réclamation* x (Énergie requise pour le débit minimal - énergie de sortie du Produit enregistrée dans le module de contrôle du Produit) / Énergie requise pour le débit minimal ; ou
 - ii) Remboursement = montant maximum de réclamation* x (énergie utilisable restante garantie - énergie utilisable restante) / énergie utilisable garantie ; et
 - b) Si le Produit ne peut pas être utilisé, BYD calculera le remboursement comme suit :
 - c) Remboursement = (montant maximum de réclamation*/120) x (120 - nombre de mois depuis la Date de début de la garantie).
- * Le montant maximum de réclamation correspond à la valeur du marché du Produit (ou d'un produit équivalent) déterminée par BYD s'il était acheté neuf et exempt de défauts.
- 3.5** Les recours énoncés ci-dessus constituent les seules et exclusives obligations de BYD envers l'Acheteur original dans le cadre de cette Garantie limitée, et BYD n'aura aucune autre responsabilité envers l'Acheteur original si le Produit ne respecte pas la Garantie limitée.

4. EXÉCUTION

4.1 Si l'Acheteur original souhaite faire une réclamation au titre de la Garantie limitée, la réclamation doit être signalée par écrit au Partenaire BYD (ou, si l'Acheteur original n'est pas en mesure de les contacter, au Service mondial de BYD) en incluant les informations spécifiées dans le tableau ci-dessous, en utilisant les informations sur les contacts spécifiées ci-dessous :

1	Date d'installation*	
2	Numéro de facture*	
3	Configuration de Battery-Box*	par ex., HVB XX (X modules)
4	Numéro de série du produit*	
5	Numéro de série des modules	
6	Numéro de série de BCU	
7	Version du micrologiciel BMS /BMU	
8	Onduleur*	
9	Configuration de l'onduleur	
10	Numéro de série de l'onduleur	
11	Version du micrologiciel de l'onduleur	
12	Mode de fonctionnement	par exemple, connecté au réseau + sauvegarde
13	Lieu	par exemple, intérieur
14	Commentaires	
15	Informations sur l'erreur	
16	Pays	
17	Rue et numéro	
18	Code postal et ville	

* obligatoire à fournir.

Ou selon le format mentionné sur le site web du Partenaire de service agréé BYD, indiqué ci-dessous :

Informations sur les contacts

Service global BYD

Adresse : N°3009, rue BYD, Pingshan, Shenzhen, 5118118, République populaire de Chine Boîte de Service : bboxservice1@fdbatt.com

Site web : www.bydenergy.com

Partenaire de service agréé BYD

EFT-Systems GmbH

Adresse : Bruchtannenstraße 28, 63801 Kleinostheim

Boîte de Service : service@eft-systems.de

Téléphone :

+49 9352 8523999, +44 (0) 2037695998(UK) ,

+34 91 060 22 67(ES) +39 02 87368364(IT)

Site web : www.eft-systems.de

4.2 BYD ou son Partenaire est autorisé à facturer ses frais d'inspection si :

a) l'inspection du Produit par BYD ou son Partenaire montre que la Garantie limitée ne s'applique pas, pour quelque raison que ce soit ; ou

b) aucun défaut n'a été constaté lors de l'inspection du Produit, et celui-ci fonctionne sans erreur.

4.3 Sauf accord contraire avec BYD ou son Partenaire, tout Produit ou toute pièce remplacée doit être mis à disposition pour enlèvement par BYD ou son Partenaire dans un délai de quatre (4) semaines après le remplacement ; à défaut, BYD se réserve le droit de facturer le composant de remplacement au prix de marché intégral.

4.4 Le Produit ou les pièces remplacés deviennent la propriété de BYD.

4.5 Les périodes de garantie originales du Produit s'appliquent toujours à tout Produit réparé ou remplacé, ce qui signifie que la garantie pour les pièces réparées ou remplacées correspondra à la période de garantie restante pour le Produit originellement acheté.

4.6 BYD ou son Partenaire ne saurait être tenu responsable envers l'Acheteur original d'un manquement ou d'un retard dans l'exécution de ses obligations au titre de la présente Garantie limitée en raison de cas de force majeure, tels que catastrophes naturelles, guerre, émeutes, grèves, indisponibilité de main-d'œuvre, de matériel ou de capacités adéquates ou tout événement imprévu échappant à son contrôle.

5. HORS GARANTIE

Dans le cas où le Produit n'est plus couvert par la garantie, BYD peut (à sa discrétion) fournir certains services après-vente à l'Acheteur original, mais tous les coûts et dépenses, tels que pièces, main-d'œuvre et frais de déplacement, seront à la charge de l'Acheteur original. Pour demander un tel service après-vente, l'Acheteur original doit fournir des informations suffisantes sur les défauts afin de permettre au Partenaire BYD de déterminer si ces défauts peuvent être réparés.

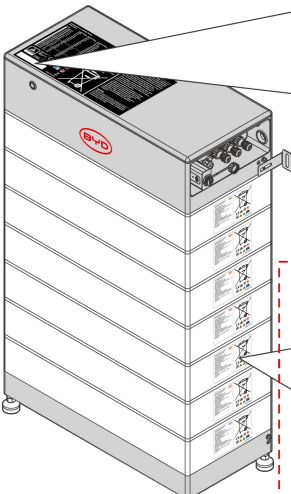
6. DISPOSITIONS DIVERSES

- 6.1** La présente Garantie limitée est régie exclusivement par le droit local, sans égard à ses règles de conflit de lois.
- 6.2** Les tribunaux locaux de Rotterdam auront compétence non exclusive pour tout litige relatif à une réclamation de garantie découlant de la présente Garantie limitée. En cas de procédure judiciaire, BYD, mais non son Partenaire, est responsable de l'envoi ou de la réception des documents de procédure.
- 6.3** L'Acheteur original peut bénéficier de droits légaux relatifs à la vente de biens conformément au droit national. La présente Garantie limitée ne limite pas leurs éventuels droits statutaires ou les droits découlant du contrat d'achat.
- 6.4** Si une disposition ou une partie d'une disposition de cette Garantie limitée est jugée ou déclarée nulle, invalide ou autrement inapplicable (que ce soit à l'égard d'une partie particulière ou de manière générale), elle sera réputée séparée dans la mesure de sa nullité, invalidité ou inapplicabilité, mais le reste de ladite disposition demeurera pleinement en vigueur et effectif.
- 6.5** Comme condition pour présenter une réclamation de garantie, l'Acheteur original accepte que tout différend concernant des faits techniques liés aux réclamations au titre de cette Garantie limitée puisse être soumis par BYD à une détermination d'expert selon les règles de détermination d'expert de l'institut de résolution (Resolution Institute) alors en vigueur, à l'exception de :
- a) l'expert doit être un organisme de contrôle réputé tel que TÜV Rheinland, TÜV SUD, Intertek, UL, CQC ou CGC ou tout autre organisme de contrôle neutre et tiers mutuellement acceptable (Expert) ;
 - b) les frais de l'Expert, y compris les frais d'expédition de tout Produit à l'Expert pour essai, sont à la charge de l'Acheteur original si :
 - i) l'Acheteur original ne retire pas sa réclamation dans les quatorze (14) jours suivant la notification par BYD de son intention de soumettre le différend à un Expert ; et
 - ii) l'Expert tranche le différend en faveur de BYD.

Dans tous les autres cas, BYD prendra ces frais à sa charge.

Annexe

La Date de production du produit peut être lue dans le numéro de série sur l'étiquette du produit (comme illustré dans l'exemple ci-dessous). La définition du numéro de série concernant la date de production est la même pour les modules de batterie et la BCU.



*****F8H*****

year month day

Rechargeable Li-ion Battery System

Battery-Box

Model:	Usable Energy (kWh)	Nominal Voltage (V)	Operating Voltage (V)	Rated Capacity:
1) HVB 5.9	5.94	102.4	80~115.2	58Ah(HVB) / 54Ah(HVM+) / 25Ah(HVS+)
2) HVB 9.0	9.91	153.6	120~172.8	Max. Charging Current: 50A(HVB) / 50A(HVM+) / 25A(HVS+)
3) HVB 11.8	11.88	204.8	160~230.4	Max. Discharging Current: 50A(HVB) / 50A(HVM+) / 25A(HVS+)
4) HVB 14.8	14.85	256	200~288	Operating Temperature: -20~+50°C(HVB) / -10~+50°C(HVM+HVS+)
5) HVB 17.8	17.82	307.2	240~345.6	(IP Class: IP55) Chemistry: LiFePO ₄
6) HVB 20.7	20.79	358.4	280~403.2	Protective Class: I Overvoltage Category: II
7) HVB 23.7	23.76	409.6	320~460.8	Manufacturer: Shanwei BYD Auto Co., Ltd.
8) HVB 26.7	26.72	460.8	360~518.4	Address:
9) HVB 29.6	29.69	512	400~576	Xinhe Industrial Park, Luhe, Shanwei, P.R.China
10) HVM+ 8.3	8.28	153.6	120~172.8	E-Mail: bboservice1@dbatt.com
11) HVM+ 11.0	11.04	204.8	160~230.4	Website: http://www.bydenery.com
12) HVM+ 13.8	13.8	256	200~288	
13) HVM+ 16.6	16.56	307.2	240~345.6	
14) HVM+ 19.3	19.32	358.4	280~403.2	
15) HVM+ 22.1	22.08	409.6	320~460.8	
16) HVS+ 5.1	5.12	204.8	160~230.4	
17) HVS+ 7.7	7.68	307.2	240~345.6	
18) HVS+ 10.2	10.24	409.6	320~460.8	
19) HVS+ 12.8	12.8	512	400~576	

SW1DBAH00652ABF2G1000001

MADE IN CHINA

CE, UK, CA, and other safety symbols.

Rechargeable Li-ion Battery

Battery-Box HVB Module

Model: HVB Module

Nominal Voltage(V): 51.2

Voltage Range(V): 40~57.6

Max. Charging / Discharging Current(A): 50

Usable Energy(kWh): 2.97

Rated Capacity(Ah): 58

Operating Temperature(°C): -20~+50

IP Class: IP55

Protective Class: I

Weight(kg): 27.3

Chemistry: LiFePO₄

IFP14/01/446(16S)E/20+50/90

Manufacturer: Shanwei BYD Auto Co., Ltd.

Address: Xinhe Industrial Park, Luhe, Shanwei, P.R.China

EXTINGUISHING MEDIA: DRY POWDER, SAND, CARBON DIOXIDE(CO₂)

SW1DBAH00652ABF2G1000001

MADE IN CHINA

CE, UK, CA, and other safety symbols.

Code SN de l'étiquette de marquage :

Position	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Info															année	mois	jour							

La Date de production du produit est représentée par trois lettres en anglais majuscules et des chiffres.

Le premier caractère indique l'année, avec le code de l'année utilisé tel que spécifié dans le tableau suivant (cycle de 30 ans, tableau 1). Le deuxième caractère représente le mois (tableau 2), exprimé en valeur hexadécimale. Le troisième caractère désigne le jour (tableau 3).

X15 Année de production (tableau 1)

Code	Année	Code	Année	Code	Année
1	2011	B	2021	M	2031
2	2012	C	2022	N	2032
3	2013	D	2023	P	2033
4	2014	E	2024	R	2034
5	2015	F	2025	S	2035
6	2016	G	2026	T	2036
7	2017	H	2027	V	2037
8	2018	J	2028	W	2038
9	2019	K	2029	X	2039
A	2020	L	2030	Y	2040

X16 Mois de production (tableau 2)

Code	Mois	Code	Mois	Code	Mois
1	1	5	5	9	9
2	2	6	6	A	10
3	3	7	7	B	11
4	4	8	8	C	12

X17 Jour de production (tableau 3)

Code	Jour	Code	Jour	Code	Jour
1	1	C	12	P	23
2	2	D	13	R	24
3	3	E	14	S	25
4	4	F	15	T	26
5	5	G	16	V	27
6	6	H	17	W	28
7	7	J	18	X	29
8	8	K	19	Y	30
9	9	L	20	O	31
A	10	M	21		
B	11	N	22		